

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le 08/10/2024

ID : 038-213800873-20241002-30_09_040_1V4-DE

Élus :	29	L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	25	
Absents :	1	
Pouvoirs :	3	
Votants :	28	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, MARTIN, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, BELLABES, LOPEZ, SAUVAGE, FRECHOSO, JEAN, KADRI, RANDON-BERNET, GANDINI, CHARLEMAGNE, KOUZOUBACHIAN, DANIELE, ESTATOF, CULIBRK.
Absents :		Mme ASSOULINE.
Excusés ayant laissé procurations :		Mme DOUKKALI à Mme LO CURTO, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE, Mme BRUMANA à M. ESTATOF.
Secrétaire de séance :		M. BELLABES

Délibération n° 30_09_040_1V4

OBJET : Activation de la phase travaux et approbation du plan de financement - Participation à TE 38 pour l'enfouissement des réseaux secs rue de la République / chemin des Roues

Par délibération du 8 avril 2024, le Conseil Municipal de Chasse-sur-Rhône a acté le lancement des études suivantes :

Dans le cadre de futurs travaux de requalification, la commune a sollicité TE38 pour enfouir le réseau aérien électrique basse tension et téléphonique situé sur la rue de la République et chemin des Roues. Il s'agit ici d'effacer l'ensemble des réseaux présents avec reprise des différents branchements. Le dossier comporte l'enfouissement basse tension et Orange ainsi que le génie civil éclairage public (fourreau + câblette de terre).

Orange participera à hauteur de 12€ du ml et prendra le câblage à sa charge.

Les travaux d'enfouissement concernent environ 350 ml de réseau basse tension et Orange, ainsi que la création du génie civil pour l'éclairage public, le réseau éclairage et le matériel restent sous la compétence de la commune.

Afin de permettre à TE38 de lancer la phase travaux, il convient désormais de prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement affinés :

Prix de revient de l'opération d'enfouissement des réseaux secs Rue de la République / chemin des Roues : 169 844 € TTC

Subvention et prise en charge TE 38 : 28 577 €

TVA récupérée par le maître d'ouvrage : 26 959 €

Participation de la commune : 114 308 € (dont participation frais TE 38 pour 6 470 € et contribution aux investissements pour 107 838 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération du 8 avril 2024 approuvant l'avant-projet en phase études,

Vu la nécessité de délibérer pour activer la phase travaux et approuver le plan de financement affiné,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement affinés de l'opération :

Prix de revient de l'opération d'enfouissement des réseaux secs Rue de la République / chemin des Roues : 169 844 € TTC

Subvention et prise en charge TE 38 : 28 577 €

TVA récupérée par le maître d'ouvrage : 26 959 €

Participation de la commune : 114 308 € (dont participation frais TE 38 pour 6 470 € et contribution aux investissements pour 107 838 €

- **S'ENGAGE** à honorer la participation communale à TE 38 et prévoir les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents pour mettre en œuvre administrativement et financièrement le contenu de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 02 octobre 2024.

Le Maire,
Christophe BOUVIER



Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 04 octobre 2024.